



# Pas de recours de la caution qui a payé contre celle dont l'engagement est disproportionné

Jurisprudence publié le **02/12/2021**, vu **571 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](https://www.assistant-juridique.fr)

**En cas de pluralité de cautions, la disproportion du cautionnement peut être opposée par une caution à une autre. Cette solution devrait être partiellement reconduite sous l'empire du nouveau droit des sûretés.**

Un créancier professionnel ne peut pas se prévaloir d'un contrat de cautionnement conclu par une personne physique dont l'engagement était, lors de sa conclusion, manifestement disproportionné à ses biens et revenus à moins que le patrimoine de cette caution ne lui permette de faire face à son obligation au moment où il est appelé ([C. consom. art. L 332-1](#) ; ex-art. L 341-4).

Une banque consent à une SCI un prêt garanti par une personne physique et par une société de cautionnement mutuel. A la suite de la défaillance de la SCI, la société de cautionnement mutuel paie la banque et se retourne contre la caution personne physique. Celle-ci invoque alors le caractère manifestement disproportionné de son engagement.

Une cour d'appel la condamne cependant à payer la société de cautionnement mutuel en retenant que la caution qui exerce un recours personnel ne peut pas se voir opposer les fautes qui auraient pu l'être à l'égard du créancier.

Décision censurée par la Cour de cassation : la sanction prévue par l'article L 332-1 du Code de la consommation prive le contrat de cautionnement d'effet à l'égard tant du créancier que de toutes les cautions qui, ayant acquitté la dette, exercent leur action récursoire.

Source : efl.fr

Pour plus d'infos : [Comment faire annuler un acte de caution ?](#)

Voir aussi notre guide : [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi 2020-2021](#)

## Articles sur le même sujet :

- [Réussir la création de sa SARL](#)
- [Rémunérer un gérant de SARL](#)

- [Révoquer un gérant de SARL](#)
  - [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
  - [Gérer un compte courant d'associé](#)
  - [Dividendes : mode d'emploi](#)
  - [Récupérer une facture impayée](#)
  - [Dissoudre une SARL](#)
  - [Guide pratique de la SARL](#)
- 
- Comment protéger ses biens personnels en cas de création d'entreprise ?
  - Divorce et entreprise : quelles conséquences ?
  - Décès du dirigeant : que devient l'entreprise ?
  - Entrepreneur individuel : quel régime matrimonial choisir pour protéger son patrimoine ?
  - EIRL ou déclaration d'insaisissabilité ?
  - Comment faire une déclaration d'insaisissabilité ?
  - Société : quel régime matrimonial choisir pour protéger son patrimoine ?
  - SCI ou nom propre : lequel choisir ?
  - Que risque le dirigeant de société qui se porte caution ?
  - Que devient la caution en cas de procédure collective ?
  - Quels sont les recours d'une caution avant le paiement ?
  - Quels sont les recours d'une caution après le paiement ?